

**Assemblée générale de la Chambre de métiers  
et de l'artisanat de la Dordogne**

**Le jeudi 26 juin 2014**

**Allocution prononcée par M. Jacques BILLANT,  
préfet de la Dordogne**

Vous avez dit dans votre discours, M. le Président, que « plus rien ne sera comme avant », je rajoute : sauf peut-être pour l'artisanat.

Je rappelle en effet que l'artisanat en France, c'est 1 million d'entreprises, soit 30 % des entreprises françaises, c'est 300 milliards de chiffre d'affaire par an, c'est 13 milliards à l'exportation, ce sont 3 millions d'actifs et 100 000 offres d'embauche par an.

En Dordogne, l'artisanat, c'est 10 000 entreprises, 13 300 salariés, 1 248 apprentis, 2 milliards de chiffre d'affaire.

Une entreprise de notre département sur trois est artisanale, ce qui représente une entreprise artisanale pour 42 habitants.

Vous avez évoqué lors de votre assemblée générale le dossier très important de l'apprentissage.

Sur ce sujet, je voudrais reprendre les termes de François REBSAMEN lors de l'assemblée générale de l'APCMA du 28 mai dernier : « Je suis Ministre du travail et de l'emploi, par conséquent celui de la formation professionnelle et de l'apprentissage. On pourrait dire Ministre des compétences et des savoir-faire ».

Mon premier message consiste donc à vous réaffirmer mon soutien dans vos actions en faveur de l'apprentissage.

Vous avez rappelé avec force combien vous y êtes attachés et combien vous entendez préserver et même développer l'apprentissage en Dordogne.

Et vous avez mille fois raison de le faire.

Car quand nous parlons d'artisanat, nous pensons bien sûr aux métiers manuels, aux savoir-faire, à l'exigence du travail bien fait, aux artisans eux-mêmes, seuls ou avec leurs apprentis.

Mais on oublie trop souvent que derrière toutes ces petites entreprises, il y a la Chambre de métiers et de l'artisanat qui agit, qui les défend, qui les porte.

Nous venons d'en avoir une nouvelle preuve avec l'action d'Aquitaine Développement Innovation qui vient de nous être présentée.

La décision d'avoir recours à l'apprentissage est individuelle, mais ensuite c'est un parcours qui nécessite un accompagnement collectif, que ce soit pour le logement, la pédagogie, la transmission des savoirs et celle des entreprises, ou que ce soit encore pour la protection juridique ou la mise en place de formations (je pense à la création en cours des universités régionales des métiers et de l'artisanat).

Dans tous ces domaines, l'expertise de la Chambre de métiers est essentielle. Nous l'avons bien vu lors de l'élaboration du projet de campus de la formation professionnelle de Boulazac et Périgueux.

L'artisanat, ce sont aussi des TPE avec leurs enjeux de compétitivité et de pérennité autour des mots clés que sont la création, le recrutement, l'innovation, la formation et bien sûr le choix de prendre un apprenti.

Là encore, l'accompagnement de la Chambre de métiers est essentiel.

C'est pour tout cela que je vous réaffirme que l'apprentissage est une priorité du Gouvernement. L'objectif est clair : 500 000 apprentis d'ici à 2017.

Il est impératif d'atteindre cet objectif, parce que c'est bon pour l'économie, déterminant pour son redressement et que c'est essentiel pour l'avenir de notre jeunesse.

C'est un objectif réaliste :

- d'abord parce que l'apprentissage est rentable. 7, 5 % des employeurs sont pleinement satisfaits de l'apprentissage et jugent que le coût engendré par un apprenti est compensé par la valeur ajoutée qu'il crée,
- parce que l'apprentissage, c'est simple. On connaît la crainte légitime des formalités administratives, avec la perte de temps et d'énergie qu'elles peuvent engendrer. Désormais, l'enregistrement se fait en ligne et la Chambre de métiers et le CFA sont là pour aider,
- parce que l'apprentissage, c'est la qualité. Il donne à l'entreprise ou à la filière des collaborateurs bien formés, efficaces et qu'on peut et doit fidéliser,
- parce que l'apprentissage, c'est une voie rapide vers l'emploi. Les chiffres le prouvent : 70 % à 90 % de taux de placement en fonction des branches,
- parce que l'apprentissage, c'est l'excellence. Il convient donc de lutter contre une vision souvent dépassée de l'apprentissage qui consisterait à le considérer comme une voie de secours pour des jeunes en échec scolaire. C'est une voie de promotion sociale et de réussite. Sur le million d'artisans, 500 000 ont été apprentis. L'apprentissage est donc inscrit dans l'ADN du monde artisanal. 42 % des apprentis sont aujourd'hui chez un artisan.

Je voudrais terminer sur le sujet de l'apprentissage en rappelant l'enjeu qu'il représente pour assurer la relève.

Un demi-million d'entreprises arrêteront leur activité dans la décennie qui vient. Il faudra donc assurer dans ce temps-là la transmission de centaines de milliers d'entreprises artisanales. Il s'agit là d'un véritable enjeu pour l'emploi et les jeunes formés en apprentissage seront souvent les mieux placés pour prendre la relève.

La réforme de l'apprentissage qui vient d'être faite porte de belles avancées :

- la réorientation de la taxe d'apprentissage vers l'apprentissage,
- la possibilité de conclure un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un CDI pour fidéliser et sécuriser le jeune,
- le renforcement du rôle des CFA pour épauler les jeunes dans la recherche d'une entreprise.

Le pacte de responsabilité et de solidarité apporte la visibilité nécessaire et les crédits destinés à l'apprentissage et aux CFA doivent augmenter dès 2015.

L'objectif de la rentrée de septembre 2014 est clair : pas un jeune pris en CFA ne doit se retrouver sans employeur. Je compte sur vous pour mobiliser les entreprises en ce sens.

En conclusion, je voudrais vous remercier d'avoir pris une part active dans l'organisation de nos rencontres avec les chefs d'entreprise et les artisans pour leur parler du pacte de responsabilité et de solidarité.

Vous avez bien compris qu'il s'agit là d'une mobilisation de tous pour la croissance, la compétitivité et l'emploi dans les territoires.

Ce n'est pas le Gouvernement qui crée de l'emploi privé, ce sont les entreprises. Le rôle du Gouvernement, c'est de créer la cadre qui encourage et accompagne les créations d'emplois, avec l'appui des collectivités territoriales.

C'est ce qui a été fait avec le pacte de responsabilité et de solidarité pour réduire le coût du travail, baisser la fiscalité des entreprises et soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes.

Voilà ce que je voulais vous dire à l'occasion de votre assemblée générale. J'ai sans doute été long, mais si je l'ai été, c'est aussi parce que je prends beaucoup de plaisir à être parmi vous.